

**République Française  
Département de l'Ardèche  
COMMUNE DE VESSEAUX**

**Conseil Municipal de la Commune de Vesseyaux**

**PROCES VERBAL  
Séance ordinaire du 5 juin 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 5 juin, à 17 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire

**Présents** TOURVIEILHE Max, TRIN Alexandre, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, SABATIER Félicien, REYNIER Corinne, MICHEL Sébastien, GONZALEZ BOURRET Brigitte, GAUTHIER Séverine, GANDON Laetitia, MICHEL Bruno, DUNY Marie-Christine, JULY Grégoire, TASSEL Marion, NOAILLY Luc, Martine TAUPENAS, Marion TASSEL, AURECHE Thomas

**Excusés :** BORRELY Marion (procuration à Séverine GAUTHIER), Daniel FARGIER (procuration à Max TOURVIEILHE), Hélène PAILHES (procuration à Martine TAUPENAS)

**Secrétaire de séance:** BOUCHARDON Mickaël

Approbation du PV du conseil municipal du 18 mai 2026

**DELIBERATIONS**

*Finances*

Choix des délégués pour les élections sénatoriales

**DELIBERATIONS :**

---

*Institutionnel*

---

**N°53-2026 : Choix des délégués pour les élections sénatoriales**

VU le code électoral ;

VU le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire INTP2611651C du ministère de l'intérieur du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

VU l'arrêté N° 07-2026-05-22-00010 de Monsieur le Préfet de l'Ardèche en date du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants,

VU l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral susmentionné,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Il y a lieu de procéder à l'élection de 5 titulaires et 3 suppléants au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Martine TAUPENAS, Luc NOAILLY, Félicien SABATIEN et Grégoire JULY.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées : Alexandre TRIN, Brigitte GONZALEZ BOURRET, Grégoire JULY, Séverine GAUTHIER, Luc NOAILLY, Corinne REYNIER, Bruno MICHEL, Marie-Christine DUNY.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

Liste d'Alexandre TRIN : 19 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales :

- Alexandre TRIN,
- Brigitte GONZALEZ BOURRET,
- Grégoire JULY,
- Séverine GAUTHIER,
- Luc NOAILLY,

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales :

- Corinne REYNIER,
- Bruno MICHEL,
- Marie-Christine DUNY

Fin de la séance à 17h 25

Signatures :

Le Maire,  
Max TOURVIEILHE



Le secrétaire de séance :  
Mickaël BOUCHARDON

  
Mickaël Bouchardon  
1er Adjoint